

TotalEnergies EP Gabon

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2023 RÉSULTAT DES VOTES DES RÉSOLUTIONS SOUMISES AUX ACTIONNAIRES

Quorum atteint : 83,92% des actions ayant le droit de vote.

Nombre de voix ⁽¹⁾ présentes, représentées et ayant voté par correspondance lors du vote des résolutions : **7 524 674**.

Le résultat des votes des résolutions soumises aux actionnaires se présente comme suit (le pourcentage des voix est calculé sur la base des voix exprimées, hors actionnaires exclus du vote).

RÉSOLUTIONS	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RÉSULTATS
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
1- Approbation du Rapport de gestion du Conseil d'administration, des Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2022 et des Conventions réglementées.	7 496 347,00	99,62%	28 267,00	0,38%	60,00	0,00%	Approuvée
2- Affectation du résultat 2022 et distribution du dividende	7 524 672,00	100,00%	-	0,00%	2,00	0,00%	Approuvée
3- Cooptation en qualité d'administrateur de M. Akim Mohamed DAOUDA ⁽²⁾	7 496 346,00	99,62%	28 325,00	0,38%	3,00	0,00%	Approuvée
4- Cooptation en qualité d'administrateur de M. Georges Eric N'KOMA ⁽²⁾	7 496 404,00	99,62%	28 267,00	0,38%	3,00	0,00%	Approuvée
5- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Henri-Max NDONG NZUE ⁽²⁾	7 496 404,00	99,62%	28 267,00	0,38%	3,00	0,00%	Approuvée
6- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Aristide OBIANG MEBALE ⁽²⁾	7 496 403,00	99,62%	28 267,00	0,38%	4,00	0,00%	Approuvée
7- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Dimitri LOBADOWSKY ⁽²⁾	7 496 403,00	99,62%	28 267,00	0,38%	4,00	0,00%	Approuvée
8- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Yann DUCHESNE ⁽²⁾	7 496 403,00	99,62%	28 267,00	0,38%	4,00	0,00%	Approuvée
9- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Etienne MBOUMBA ⁽²⁾	7 496 405,00	99,62%	28 267,00	0,38%	2,00	0,00%	Approuvée
10- Plafond de la rémunération globale des Commissaires aux comptes pour l'élaboration de leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2023	7 524 614,00	100,00%	58,00	0,00%	2,00	0,00%	Approuvée
11- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales	7 524 672,00	100,00%	-	0,00%	2,00	0,00%	Approuvée

(1) Les actions inscrites au nominatif depuis 2 ans au moins ont un droit de vote double.

(2) La ou les voix de l'administrateur concerné par la résolution ont été exclus du vote.